

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1428

21 décembre 2005

SOMMAIRE

Alternative Travail Temporaire, S.à r.l., Dudelange	68512	Lux-Rikona Food Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	68518
Art2com, S.à r.l., Luxembourg	68498	Lux-Rikona Food Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	68523
Artra S.A., Koerich	68514	M.C.M., Metal Concept et Machine S.A., Esch-sur-Alzette	68510
Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A., Luxembourg	68526	MATSC S.C., Luxembourg	68498
ATF Investments S.A., Luxembourg	68540	Malon Luxembourg S.A., Luxembourg	68511
Bink Beheer S.A., Luxembourg	68508	Mangiacane Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	68507
Borg Luxembourg S.A., Luxembourg	68526	Marsango Financière S.A., Luxembourg	68538
Bronx, S.à r.l., Senningen	68514	Mika, S.à r.l., Bergem	68508
Brothers Holding S.A., Luxembourg	68526	Mischabel S.A., Luxembourg	68515
Camarguen Finance S.A., Luxembourg	68523	MMB S.A., Luxembourg	68538
Camarguen Finance S.A., Luxembourg	68523	Modo Novo S.A., Bascharage	68504
Capital Publications Investments S.A.H., Luxembourg	68507	Mondial Securities Sicav, Luxembourg	68524
CC Make Up and More, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..	68536	Mondorf Investments S.A., Luxembourg	68498
Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières C.G.T.I. S.A., Grevenmacher	68515	MPF Two Limited, Sicav, Luxembourg	68543
Domus Mercurii Investments, S.à r.l., Luxembourg	68538	Padouhann S.A., Luxembourg	68540
F1 Napier S.A., Luxembourg	68520	Pillarlux Arlon S.A., Luxembourg	68513
F1 Napier S.A., Luxembourg	68520	Pillarlux Beaucaire S.A., Luxembourg	68513
Filmод International S.A.H., Luxembourg	68535	Pillarlux Holdings 2 S.A., Luxembourg	68511
Filmод International S.A.H., Luxembourg	68535	Pillarlux Sintra S.A., Luxembourg	68511
Filmод International S.A.H., Luxembourg	68535	Poros S.A.H., Luxembourg	68509
Hellenic Finance (N°3) S.C.A., Luxembourg	68518	Quasar Holding S.A., Luxembourg	68521
Indian Investment Company, Sicav, Luxembourg ..	68508	(La) Sirius, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	68509
Innovantis S.A., Luxembourg	68544	Société Générale d'Alimentation S.A., Luxembourg	68513
Jurys Doyle Hotels (Europe) S.A., Luxembourg ..	68518	Solutex S.A., Luxembourg	68517
Kari Holding S.A., Luxembourg	68517	Super Plast S.A., Luxembourg	68519
Landsbanki Holding Europe S.A., Luxembourg ..	68527	Tec Consult, S.à r.l., Luxembourg	68498
Leather Luxembourg S.A., Luxembourg	68519	Thiel AS Logistics AG, Grevenmacher	68512
Leather Luxembourg S.A., Luxembourg	68519	Unicapital Investments III (Management) S.A., Luxembourg	68517
Leather Luxembourg S.A., Luxembourg	68519	Uppsala S.A.H., Luxembourg	68516
Linster Bureautique, S.à r.l., Luxembourg	68516	Uppsala S.A.H., Luxembourg	68516
Louis XIX S.C.I., Esch-sur-Alzette	68540	V.C.S. S.A., Luxembourg	68509

ART2COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.574.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juillet 2005

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} décembre 2005, au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^e étage, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070165.3/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

TEC CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.953.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2005

L'assemblée générale décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} décembre 2005 au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^e étage, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070167.3/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MONDORF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.024.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 21 juillet 2005 que:

1) Suite à la démission de M. Fred Alessio de ses fonctions d'administrateur, a été nommé nouvel administrateur en remplacement M. Aniel Gallo, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Suite à la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement la société FIDU - CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070181.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MATSC, Société Civile.

Capital social: EUR 5.628.770,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg E 187.

Constat d'augmentation de capital du 7 avril 2005

L'an deux mille cinq, le sept avril.

A comparu:

Monsieur Olivier Legrain, gérant, demeurant 8, passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-sur-Seine, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de gérant unique et de mandataire spécial des associés de la société civile MATSC, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro E 187, constituée en date du 29 octobre 2003 suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1283 du 3 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 9 juillet 2004, suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 979 du 1^{er} octobre 2004;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision des associés, prise en date du 10 mars 2004, modifiant l'article 11 des statuts et autorisant chaque associé à accorder pouvoir au gérant de la Société, agissant seul et avec pleine faculté de substitution, pour le représenter et voter à toute assemblée générale des associés de la Société ayant à l'ordre du jour l'approbation de la cession, ou de la souscription de parts sociales suite à une augmentation de capital, quel que soit le nombre de parts sociales ainsi transférées ou souscrites, à, et/ou par, soit un associé existant, soit un non-associé, pour autant que ce dernier exerce au moment de la cession ou de la souscription une activité professionnelle au sein du groupe MATERIS.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a pris note et constate conformément à l'article 11 des statuts de la Société ce qui suit:

I.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 5.628.770,- (cinq millions six cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix euros) divisé en 562.877 (cinq cent soixante-deux mille huit cent soixante-dix-sept) parts de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II.- Que la société a reçu huit demandes de souscription à 7.820 (sept mille huit cent vingt) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts anciennes, à émettre en contrepartie d'une augmentation de capital de EUR 78.200,- (soixante-dix-huit mille deux cents euros) comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts
M. Jérôme Jayles	500
M. Jacques Philippe	670
M. Marcos Nunes	2.500
M. Juan Zwobada	830
M. Pascal Ravagnani	830
M. Francisco Trivelli	830
M. Mario Abarzua	830
M. Tony Tan	830

III.- Que les 7.820 (sept mille huit cent vingt) parts nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et seront libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société MATSC. Cette augmentation de capital donnera lieu au versement d'une prime d'émission de 2,- euros par part, de sorte que la somme de EUR 93.840,- (quatre-vingt-treize mille huit cent quarante euros) sera mise à la libre disposition de MATSC.

IV.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article six des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 6, 1^{er} alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 5.706.970,- (cinq millions sept cent six mille neuf cent soixante-dix euros) divisé en 570.697 (cinq cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-dix-sept) parts de EUR 10,- (dix euros) chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

Alt Charles	2.500	Parts
Amathieu Lorris	4.000	Parts
Amelot Bertrand	1.900	Parts
Anderson Peter	5.500	Parts
Assis Genine	1.125	Parts
Averlant Jacques	600	Parts
Baillagou Pierre	2.500	Parts
Biraghi Marco	1.000	Parts
Bonneviale Brice	2.500	Parts
Bottomley Paul	2.500	Parts
Boussage Patrick	1.500	Parts
Broquin Marc	2.000	Parts
Bunt Nancy	2.000	Parts
Bussoli Louis	1.500	Parts
Caldwell Robin	3.000	Parts
Carlier Lisiane	750	Parts
Chartier Loic	1.000	Parts
Chateau Isabelle	1.000	Parts
Chen Sin-Fook	1.000	Parts
Crevecoeur Gérard	2.500	Parts
Darsy Laurence	1.500	Parts
Dattee-Vernat Bénédicte	2.500	Parts
Deffrasnes Philippe	3.000	Parts
Delaunay Christine	1.500	Parts
Desmidt Guy	1.500	Parts
Dodge Bryan	1.100	Parts
Douheret Blandine	750	Parts
Dupreez Peter	2.250	Parts

Durand Claude	2.500	Parts
Elorza Enrique	1.100	Parts
Esposito Philippe	3.000	Parts
Estienne Frédéric	1.500	Parts
Evangelista Paulo César	1.000	Parts
Falaschi Jean-Pierre	2.500	Parts
Fassier Armelle	500	Parts
Fevzi Elmas	1.500	Parts
Figueira Luis Carlos	2.500	Parts
Fitzgerald Mark	2.500	Parts
Foulon Daniel	2.200	Parts
Frenkian Michael	1.650	Parts
Fryda Hervé	1.500	Parts
Garonnat Mireille	750	Parts
Gimat Denis	1.125	Parts
Glander Margaret	1.500	Parts
Goossens Derek	4.000	Parts
Guillon Pierre-Antoine	1.500	Parts
Guinot Dominique	4.000	Parts
Haemers Arnaud	450	Parts
Hodenus Karl	2.000	Parts
Hogg David	2.500	Parts
Hu Chong	2.500	Parts
Hulin Xavier	1.650	Parts
Jary Jean-Marc	1.500	Parts
Jolly Remi	3.000	Parts
King Robert	650	Parts
Kwasny Echterhagen Rudiger	2.000	Parts
Labourt Ibarre Pierre	2.000	Parts
Laguillez Jean-Yves	5.500	Parts
Lalouette Vincent	1.500	Parts
Lastennet Edouard	2.000	Parts
Laugerette Thierry	2.000	Parts
Lempereur Eric	2.500	Parts
Lenfant Pascal	500	Parts
Levet Jean-Pierre	2.000	Parts
Löf Bengt	2.500	Parts
Mathieu Alain	5.000	Parts
Milbrath Peter	2.500	Parts
Mirra Frédéric	750	Parts
Molitor Patrick	2.500	Parts
Mosser Bernard	4.500	Parts
Mucha Wociech	1.500	Parts
Newton Tony	2.500	Parts
Norelius Per	2.000	Parts
Oxley Colin	2.500	Parts
Parr Christopher	2.500	Parts
Porzgen Dirk	2.000	Parts
Prautzsch Volker	1.500	Parts
Rabiet Christophe	1.320	Parts
Raulin Marielle	3.000	Parts
Raveneau Philippe	4.500	Parts
Raynaud Lionel	1.500	Parts
Reid Graham	1.500	Parts
Richardson Martin A.	1.500	Parts
Roesky Reiner	2.500	Parts
Roma Marco	4.100	Parts
Roux Elise	2.000	Parts
Saucier Francois	2.500	Parts
Simon Thomas	1.125	Parts
Simonin Fabien	1.500	Parts

Taquet Pascal	750	Parts
Touzo Bruno	1.500	Parts
Trassard Jean-Christophe	2.000	Parts
de la Tribouille Valérie	1.200	Parts
Valdelievre Benoit	2.000	Parts
Valmary Eric	3.000	Parts
Wohrmeyer Christoph	3.000	Parts
Wolf Nicolas	2.000	Parts
Ziegler Guido	3.000	Parts
Broz Vaclav	650	Parts
Chassaing Philippe	2.500	Parts
Engel Louis	1.400	Parts
Eronat Volkan	2.000	Parts
Faynot Benoit	500	Parts
Garden Daniel	2.200	Parts
Gires Valerie	1.000	Parts
Lamotte Jacky	850	Parts
Landry Anne	1.000	Parts
Lebre Eric	1.500	Parts
Lopez de Azcona Diego	1.600	Parts
Pellerin Bruno	500	Parts
Plancon Marc	600	Parts
Ribeiro Nuno	1.000	Parts
Riou Arnaud	1.000	Parts
Seymore Norman	1.500	Parts
Tengattini Tullio	1.600	Parts
Terrade Jean-Marc	500	Parts
Tricotelle Jacky	1.200	Parts
Trzewiczynska Agata	1.000	Parts
Ado Valentin	1.000	Parts
Caraux Catherine	1.500	Parts
de la Gorce Marie Christine	1.500	Parts
Gordien Marie	750	Parts
Muller Laurence	1.500	Parts
N'Guyen Ngoc Tung	1.800	Parts
Robin Jean Paul	300	Parts
Saint Cricq Christophe	800	Parts
Soubranne Alain	1.300	Parts
Tassin Jean	800	Parts
Abarzua Mario	830	Parts
Amestoy Jean Pierre	3.700	Parts
Asseraf Frédéric	2.700	Parts
Astengo José	3.000	Parts
Azevedo Ricardo	2.000	Parts
Barr Doug	3.788	Parts
Bergalli Walter	3.400	Parts
Boddaert Philippe	3.000	Parts
Bonnet François	1.900	Parts
Brey Carlos	1.900	Parts
Buchanan Carlton	4.000	Parts
Comiskey John	4.000	Parts
Cres Bruno	2.000	Parts
Cummins Kenny	4.000	Parts
de la Roche Aymon Guillaume	5.100	Parts
Desbordes Hervé	1.800	Parts
Devlin Liam	1.916	Parts
Dieudonné Sylvestre	1.800	Parts
Escobedo Dorothy	600	Parts
Ferreira Sergio M	2.800	Parts
Fischer Glenn	1.900	Parts
Foré Philippe	2.350	Parts

Fouchault Jacques	3.300	Parts
Galloux Laurent	1.500	Parts
Gnagne Agnero Pierre	2.300	Parts
Gonzales Montse	1.500	Parts
Hahn Hubert	800	Parts
Hautsch Stéphane	600	Parts
Hoste Darren	2.200	Parts
Huisken Duane	1.000	Parts
Jayles Jérôme	500	Parts
Jeanneau Thierry	2.000	Parts
Jones Ted	1.000	Parts
Koo Richard	6.600	Parts
Latrille Julien	2.500	Parts
Le Nedic Jean François	2.000	Parts
Lemahieu Eric	900	Parts
Iotti Denis	2.000	Parts
Martos Riera Antonio	3.700	Parts
Maume Patrice	2.000	Parts
Mayet Didier	2.000	Parts
Medina Aberlado	4.800	Parts
Meslet Gendron Ghislaine	1.900	Parts
Moses John	3.788	Parts
Muniz Daniel	2.200	Parts
Nunn Andrew	3.788	Parts
Nunes Marco	2.500	Parts
Owens Richard	1.000	Parts
Pace Corey	800	Parts
Pagnon Bruno	1.800	Parts
Parra Medina Miguel	4.400	Parts
Philippe Jacques	670	Parts
Puigvert Manuel	2.500	Parts
Ravagnani Pascal	830	Parts
Richard Nathalie	3.900	Parts
Rivière Sylvie	1.900	Parts
Rossi Véronique	600	Parts
Saez Viviana	600	Parts
Sancho Ventura Juan José	3.900	Parts
Shackle Steve	2.200	Parts
Smigielski Jean Pierre	2.500	Parts
Tan Tony	830	Parts
Tarascon Jean Claude	4.800	Parts
Théron Bernard	3.200	Parts
Thomas François	2.000	Parts
Torres Cabello José Ramon	3.700	Parts
Tourbier Philippe	1.900	Parts
Trivelli Francisco	830	Parts
Vicente Fernando	600	Parts
Vieville Georges	708	Parts
Whitfield Jim	1.000	Parts
Zwobada Juan	830	Parts
Alarcon Beltran	1.673	Parts
Antonello Stefano	1.400	Parts
Arcolini Franco	836	Parts
Aubert Jean Paul	2.090	Parts
Ben Arriba San Augustin Eric	2.500	Parts
Bianchi Massimiliano	1.150	Parts
Blandini Ignacio	1.836	Parts
Bonassi Claude	5.994	Parts
Bonnet Jacques	1.928	Parts
Bouedec Pascal	1.321	Parts
Boutonnet Sabine	1.286	Parts

Brochard Grégory	1.286	Parts
Calvet Philippe	1.807	Parts
Caron Delphine	2.317	Parts
Casajus Bernard	1.345	Parts
Castaldi Paolo	2.049	Parts
Catalani Guisepe	836	Parts
Cavagna Gian Pietro	500	Parts
Chapuis François	1.150	Parts
Clausier Christian	2.091	Parts
Compiègne Jean-Louis	2.025	Parts
d'Harcourt Aline	1.320	Parts
David Jean Pierre	2.090	Parts
De Freitas Catherine	1.464	Parts
de Lacam Hubert	1.136	Parts
Delas André	1.464	Parts
Della Maggiore Andrea	1.263	Parts
Deri Luca	3.886	Parts
Falcetti Stefano	1.000	Parts
Fauvarque Ludovic	1.760	Parts
Favali Manuela	2.104	Parts
Fierro Curado	1.045	Parts
Folgringer Patricia	802	Parts
Fusetti Anna Maria	1.900	Parts
Galardini Enrico	1.263	Parts
Garcia Francesco	1.742	Parts
Gasperetto G. Battista	2.320	Parts
Genet Benoît	1.464	Parts
Geri Roberto	1.150	Parts
Ghilardi Francesco	1.988	Parts
Gianni Roberto	941	Parts
Girard Jean-Eric	5.835	Parts
Gorla Valentino	1.400	Parts
Grassini Gabriella	1.263	Parts
Guerin Patrick	2.298	Parts
Hubo Didier	1.807	Parts
Innocenti Paolo	836	Parts
L'Aminot Ronan	2.151	Parts
Larozze Philippe	1.464	Parts
Le Got Marie	1.321	Parts
Malfatti Sylvia	1.150	Parts
Manicardi Roberto	1.988	Parts
Mantovani Laura	1.150	Parts
Marabotti Paolo	1.502	Parts
Masson Marcel	7.000	Parts
Michieletto Serse	2.585	Parts
Milan Denise	280	Parts
Montoir Hervé	2.288	Parts
Lorenzin Orlando	1.450	Parts
Padovan Cristian	1.076	Parts
Pennel Stéphane	1.321	Parts
Pillon Bernard	1.321	Parts
Poujol Philippe	1.807	Parts
Quemener Alain	1.286	Parts
Roussel Jo	2.025	Parts
Rouze Alain	2.025	Parts
Serdoz Mario	1.884	Parts
Taconnet François	1.150	Parts
Taddei Stefano	1.879	Parts
Trinchello Massimo	1.500	Parts
Triolo Bruno	1.597	Parts
Zeni Sergio	4.129	Parts

Zilahi Catherine	1.320	Parts
Atkinson Peter	1.030	Parts
Brachet François-Guy	1.000	Parts
Canovas Michel	2.096	Parts
Choi Hyung-Mok	601	Parts
Digenis George	760	Parts
Doll Christian	419	Parts
Dunnes Tomas	800	Parts
Gondolf Marc	1.736	Parts
Hsieh George	1.600	Parts
Jackson Mike	1.736	Parts
Klimov Vladimir	601	Parts
Kucera Zdenek	260	Parts
Lecoïnte Serge	2.475	Parts
Lee Johnson	601	Parts
Leong Michael	3.471	Parts
Lindahl Clemens	2.096	Parts
Meunier Pierre	441	Parts
Mongellas Didier	601	Parts
Morgenstern Uwe	400	Parts
Morris Derrick	1.000	Parts
Neumann Robert	1.000	Parts
Nicklasson Ulf	775	Parts
Ploncard Patrick	2.400	Parts
Plummer Robert	494	Parts
Radal Jean-Pierre	800	Parts
Renault Jean-Pierre	1.600	Parts
Rennison Grant	655	Parts
Robinson Derek	2.096	Parts
Roodsari Sarang	601	Parts
Schatten Monika	400	Parts
Soudier Jérôme	400	Parts
Weber Friedrich	839	Parts
Ziarovski Emile	800	Parts
Total	570.697	Parts

En outre, le soussigné, donne tous pouvoirs à Monsieur John Seil ou Mademoiselle Gentiane Préaux ou Madame Carine Grundheber, à l'effet de procéder (i) à toutes formalités requises, (ii) signer tous actes et documents et (iii) plus généralement faire le nécessaire, en relation avec l'augmentation de capital ci-dessus.»

Le 7 avril 2005.

O. Legrain

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05566. – Reçu 798 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069990.2//366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MODO NOVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 129, avenue du Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 110.260.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1) La société anonyme CLAIRMONT S.A., ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.459,

ici représentée par le président du conseil d'administration Monsieur Raymond Fritsch, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset, avec pouvoir de signature individuelle.

2) La société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE VERMEIL S.A., en abrégé S.P.I.I. VERMEIL S.A., ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.817, ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Madame

Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-3715 Rumelange, 61, rue du Cimetière, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dit qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de MODO NOVO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage.

Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs restaurants et de débits de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation. La société peut notamment s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre mise dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien susceptible d'en favoriser le développement ou son extension.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications des statuts.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale et intégralement libérées.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Art. 7. Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelques prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer de quelque manière que ce soit dans son administration.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires peut les révoquer à tout moment.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour engager la société. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres soient présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

Titre IV. Surveillance

Art. 11. L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans pour exercer une surveillance sur la société.

Ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment. L'assemblée fixe leur rémunération.

Titre V. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société et qui figurent à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le 3^e mardi du mois de juin à 10.00 heures du matin. L'assemblée peut être convoquée extraordinairement chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

L'assemblée ordinaire ou extraordinaire se tient au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Si le jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 14. L'assemblée générale tant annuelle qu'extraordinaire se réunit sur la convocation du conseil d'administration ou du Commissaire aux comptes.

Les convocations contiennent l'ordre du jour, et sont faites par courrier recommandé, huit jours francs avant l'assemblée ou dans les formes et délais prescrits par la loi.

Les convocations contiendront l'ordre du jour, date, heure et lieu de l'assemblée générale.

Art. 15. Toute assemblée générale est présidée par le président qu'elle désigne. A défaut de désignation, l'administrateur le plus âgé présidera l'assemblée.

Le président désigne le secrétaire. L'assemblée choisit un scrutateur parmi les personnes assistant à l'assemblée.

Art. 16. Chaque action de capital donne droit à une voix.

Sauf dans les cas prévus par la loi, les décisions de toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne sont valablement prises que si deux tiers des actions du capital social sont présents ou représentés. Les résolutions sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix.

Titre VI. Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 18. Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la société font élection de domicile au siège social de la société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Titre VIII. Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre de l'année 2005.

2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en l'an 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société anonyme CLAIRMONT S.A., ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.459, trois cent neuf actions	309
2) La société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE VERMEIL S.A., en abrégé S.P.I.I. VERMEIL S.A., ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.817, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les trois cent dix (310) actions ont été libérées intégralement à concurrence de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, et qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des premiers administrateurs est fixé à trois.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alberto Zizzi, demeurant au 12, rue Charles Gounod, L-1640 Luxembourg;
- Madame Hana Aazaoui, demeurant au 19, rue Jules Ferry, F-54000 Hussigny Godbrange;
- Monsieur Raymond Fritsch, demeurant au 27, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

3) Est nommé administrateurs-délégué conformément à l'article 10 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Alberto Zizzi, demeurant au 12, rue Charles Gounod, L-1640 Luxembourg.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Corinne Parmentier, maître en sciences et gestion, demeurant au 4, rue de la Paix, F-57100 Thionville.

5) Les mandats des premiers administrateurs respectivement du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale extraordinaire en l'an 2010.

6) Le siège de la société est fixé au 129, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Fritsch, A. Schmitt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 août 2005, vol. 360, fol. 23, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 septembre 2005.

H. Beck.

(078771.3/201/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 68.892.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 1^{er} août 2005 que:

- Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Mademoiselle Audrey Lejail, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont donné leur démission ce jour.

- Mademoiselle Christiane Prim, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Mademoiselle Claire Jammias, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070204.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MANGIACANE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue de Monterey.

R. C. Luxembourg B 108.897.

Assemblée générale extraordinaire, à Luxembourg en date du 21 juillet 2005

Sont présents :

1- La Société EURO INVESTMENTS AND FINANCE S.A. ayant son siège social 15/17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

représentée par Monsieur Glynn Cohen
détenteur de 100 (cent) parts sociales,

2- Monsieur Claessens Alexandre, économiste, résidant à Londres 27 Old Gloucester Street.

Totalisant ainsi 100 Parts Sociales et donc 100% du Capital social.

M. Claessens Alexandre est désigné comme secrétaire.

Il a été arrêté ce qui suit:

1- Changement du Siège social:

Le Siège Social a été transféré au 29, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg.

2- Démission du gérant actuel Monsieur Simon Woodville Baker.

3- Monsieur Claessens Alexander est nommé à partir d'aujourd'hui comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg le 21 juillet 2005.

Claessens, Cohen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03416. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072491.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

BINK BEHEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 77.593.

Pour des raisons de convenance personnelle, Eric Bernard a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société anonyme BINK BEHEER S.A., R.C.S. Luxembourg B 77.593, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, avec effet au 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour avis sincère et conforme

E. Bernard

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070242.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

INDIAN INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.263.

Il est à noter que Mssrs Jeffrey Chowdhry, Guantam Khanna et Uday Khemka ont démissionné de leurs postes de membre du conseil d'administration de la SICAV TAIWAN INVESTMENT COMPANY en date du 18 mars 2003 et que Mme Karen Clarke a démissionné avec effet le 17 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070263.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3C, rue de Schiffflange.
R. C. Luxembourg B 105.569.

L'Assemblée est ouverte à 16 heures.

Ordre du jour:

- Démission.
- Nomination.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Joaquim Gomes De Deus Mateus, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue	33 parts sociales
Madame Maria Fatima De Oliveira, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue	33 parts sociales
Monsieur Gil Mateus, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue	34 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Monsieur Gil Mateus, précité, donne sa démission en tant que gérant technique.

Est nommé gérant technique: Monsieur Alicedes Alberto Oliveira Gomes Batista, demeurant au 18, rue du X Septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette.

Madame Maria Fatima De Oliveira précité, donne sa démission en tant que gérante administrative.

Est nommé gérant administratif: Monsieur Gil Mateus.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 16 heures 30.

Fait à Bergem, le 4 mai 2005.

J. Gomes De Deus Mateus / G. Mateus / M.F. De Oliveira / A.A. Oliveira Gomes Batista

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00921. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078453.3/612/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

POROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.061.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 août 1995, publié au Mémorial C numéro 550 du 26 octobre 1995

dont le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 21 février 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 386 du 26 mai 2001, au capital social de cinq cent dix-sept mille euros (517.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (517,- EUR) chacune.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 16 août 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 août 2005, volume 910, folio 27 case 7, que la société POROS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 52.061, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société. Pour extrait conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2005. F. Kessler.
(078417.3/219/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LA SIRUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R. C. Luxembourg B 39.586.

L'assemblée est ouverte à 15heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Monsieur Fassbinder Marcel, demeurant 69, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg	166 parts sociales
2) Monsieur Emili Fabio, demeurant 25, Cité Op. Gewaennchen à L-4383 Ehlerange	834 parts sociales
	<u>1000 parts sociales</u>

Monsieur Fassbinder Marcel, précité, cède 166 parts sociales à Monsieur Emili Fabio, prédit. La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties, soit 3.000,- EUR. Suite à cette cession, le capital social est réparti comme suit:

1) Monsieur Emili Fabio, prédit	<u>1000 parts sociales</u>
	1000 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 16 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005. M. Fassbinder / F. Emili.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078448.3/612/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**V.C.S. S.A., Société Anonyme,
(anc. VOCALCOM CONSULTING AND SERVICES S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 92.209.

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VOCALCOM CONSULTING AND SERVICES S.A. (R.C. B N° 92.209), avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 7 mars 2003, publié au Mémorial C N° 378 du 8 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à L-5368 Schuttrange. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Nicole Maeck, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions présentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en V.C.S. S.A.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} (première phrase) des statuts.
3. Changement de l'adresse du siège social.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en V.C.S. S.A., et en conséquence l'article 1^{er} première phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. première phrase. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de V.C.S.

L'adresse du siège est transférée de L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt à L 1941 Luxembourg, 171, rte de Longwy.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Maeck, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2005, vol. 908, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 août 2005.

G. d'Huart.

(078454.3/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

M.C.M., METAL CONCEPT ET MACHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.431.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 juin 2005

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité de reconduire pour une nouvelle durée de six années le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir:

- Monsieur Georges Vachon-France, administrateur de société, demeurant à F-55600 Ecouviez,
- Madame Jocelyne Piette, administrateur de société, demeurant à F-55600 Ecouviez,
- Madame Catherine Vachon-France, administrateur, demeurant à F-55600 Ecouviez,
- Madame Marylène Vachon-France, administrateur, demeurant à F-55600 Ecouviez.

Monsieur Georges Vachon-France est reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, et ce pour une nouvelle durée de six années.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, est également reconduit pour une nouvelle période de six années.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Esch-sur-Alzette, le 23 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signateur / Signateur / Signateur

Le Scrutateur / Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078438.3/597/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MALON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.497.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale reportée du 27 juillet 2005

1. Les mandats de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A, ainsi que les mandats de Messieurs Stephen Charles Coe, Administrateur des sociétés, demeurant à Camellias, route de Farras, Guernsey GY8 0EA, de Anwar Al Yahya, Assistant Investment Manager, demeurant à South Surra, Hateen Block, House 561, State of Kuwait, et de Ali Al Ghanam, Investment Manager, demeurant à Qurtuba Block 4, St. Qurtuba, House 10, State of Kuwait, en tant qu'Administrateur de catégorie B, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

2. Les sociétés MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs de catégorie A en remplacement de Monsieur Alain Renard et de Madame Corinne Bitterlich pour une nouvelle période statutaire d'un an. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

3. Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour MALON LUXEMBOURG S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078418.3/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PILLARLUX SINTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 98.958.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 juillet 2005

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, Monsieur Andrew Mark Jones, administrateur de sociétés, né à GB-Cardiff, le 25 juillet 1968, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Humphrey James Montgomery Price, démissionnaire.

2. Monsieur Valentine Tristram Beresford a été nommé président du conseil d'administration.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX SINTRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078460.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.023.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 juillet 2005

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, Monsieur Valentine Tristram Beresford, administrateur de sociétés, né à Londres, le 10 octobre 1965, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Humphrey James Montgomery Price, démissionnaire.

2. Monsieur Valentine Tristram Beresford, pré-nommé, a été nommé président du conseil d'administration.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078462.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ALTERNATIVE TRAVAIL TEMPORAIRE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.966.

L'Assemblée est ouverte à 16 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1 - Monsieur Antoine Mehler, demeurant à F-57390 Redange,
4, impasse des Abeilles. 100 parts sociales

Monsieur Antoine Mehler, précité, cède cinquante et une (51) parts sociales à:

1 - Madame Marie Didier, demeurant à F-57535 Marangesil Vange,
44, rue de l'Amitié.

2 - Madame Danielle Theisen, demeurante à F-57390 Redange,
4, impasse des Abeilles.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Suite à cette cession, les parts sociales se répartissent comme suit:

1- Monsieur Antoine Mehler, précité	49 parts sociales
2- Madame Marie Didier, précitée	4 parts sociales
3- Madame Danielle Theisen, précitée	47 parts sociales
	<hr/>
	100 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire est close à 17 heures 30.

Fait à Dudelange, le 11 août 2005.

A. Mehler / M. Didier / D. Theisen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078447.3/612/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

THIEL AS LOGISTICS AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxemburg B 75.394.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre vom 1. Juni 2005

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der THIEL AS LOGISTICS AG vom 1. Juni 2005 hervor, dass:

3. as Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Jahreshauptversammlung erneuert wurde;

4. das Mandat des Aufsichtskommissars bis zur nächsten ordentlichen Jahreshauptversammlung erneuert wurde.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078650.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PILLARLUX BEAUCAIRE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 96.236.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 juillet 2005

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, Monsieur Andrew Mark Jones, administrateur de sociétés, né à GB-Cardiff, le 25 juillet 1968, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Humphrey James Montgomery Price, démissionnaire.

2. Monsieur Valentine Tristram Beresford a été nommé président du conseil d'administration.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX BEAUCAIRE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078468.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

PILLARLUX ARLON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 101.656.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 juillet 2005

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, Monsieur Andrew Mark Jones, administrateur de sociétés, né à GB-Cardiff, le 25 juillet 1968, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Humphrey James Montgomery Price, démissionnaire.

2. Monsieur Valentine Tristram Beresford a été nommé président du conseil d'administration.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX ARLON S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078471.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SOCIETE GENERALE D'ALIMENTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.709.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 30 juin 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande des Administrateurs Monsieur Sergio Vandi, et Monsieur Alfonso Belardi de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078494.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

BRONX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6962 Senningen, 4, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 56.311.

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) Monsieur Marc Hengen; indépendant, demeurant à L-5762 Hassel, 26, rue des Champs,
2) Monsieur Roby Reuter; employé privé, demeurant à L-6962 Senningen, 4, rue de la Montagne, agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée BRONX, S.à r.l., (R.C. B N° 56.311), constituée suivant acte notarié du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C N° 623 du 2 décembre 1996 N° 868/2003. Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Conversion du capital de LUF en EUR 12.394,67.

2. Augmentation de capital de EUR 5,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.400,- par incorporation de réserve.

2. Transfert du siège social de Luxembourg à Senningen.

3. L'adresse du siège est: 6962 Senningen, 4, rue de la Montagne.

Suite à ces changements les articles 2 et 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Senningen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et ou des gérants.

Art. 5. Le capital social est fixé douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Hengen, R. Reuter, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2005, vol. 910, fol. 21, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 août 2005.

G. d'Huart.

(078517.3/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

ARTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8388 Koerich, 11, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 107.852.

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Giampaolo Antonio De Rubeis, employé, né à Caporciano (I), le 11 avril 1951, demeurant à L-8366 Hagen, rue de Randlingen, 18.

2) Monsieur Christian Scafs, représentant, né à Val-Meer (B), le 15 janvier 1952, demeurant à B-6630 Martelange, 3, rue de Radelange,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société anonyme ARTRA S.A., avec son siège social à L-8366 Hagen, 18, rue de Randlingen, (R.C. B N° 107.852), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2005, acte en voie de publication,

lesquels comparants ont requis le notaire de documenter le changement du siège social de Hagen vers Koerich.

L'adresse du siège est: L-8388 Koerich 11, rue de Steinfort.

Suite à ce transfert, la deuxième phrase de l'article premier des statuts aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. deuxième phrase. «Cette société aura son siège à Koerich.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, sont estimés à huit cent vingt euros (EUR 820,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. De Rubeis, Ch. Scafs, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 août 2005, vol. 910, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 août 2005

G. d'Huart.

(078518.3/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES C.G.T.I. S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxemburg B 65.708.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre vom 1. Juni 2005

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES C.G.T.I. S.A. vom 1. Juni 2005 hervor, dass:

3. das Mandat des Aufsichtskommissars bis zur nächsten Jahreshauptversammlung erneuert wird.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078646.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

MISCHABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxemburg B 77.331.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 juillet 2005

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg n'est pas reconduit.

- Sont nommées nouveaux Administrateurs, les sociétés: DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg pour une période statutaire nouvellement fixée à 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une période statutaire nouvellement fixée à six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

MISCHABEL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078781.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LINSTER BUREAUTIQUE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.631.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg le 20 juillet 2005

1. Les associés prennent note de la démission de Monsieur Linster Gaston, demeurant à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, de son mandat de gérant avec effet au 20 juillet 2005.

2. Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Linster Jean-Luc, demeurant à L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt

et

- Monsieur Linster Marc, demeurant à L-8030 Strassen, 113, rue du Kiem.

3. La société sera valablement engagée comme suit:

- Pour les opérations en relation avec l'activité commerciale de la société par la seule signature d'un des deux gérants.

- Pour les opérations financières ou immobilières dont le montant ne dépasse pas vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par la seule signature d'un des deux gérants.

- Pour les opérations financières ou immobilières dont l'engagement dépasse le montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire de la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078716.3/507/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

UPPSALA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 19.941.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 5 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 341 du 30 décembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mars 1983, acte publié au Mémorial C n° 121 du 9 mai 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 novembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 366 du 14 décembre 1983, le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 789 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPPSALA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(078861.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

UPPSALA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 19.941.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 5 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 341 du 30 décembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mars 1983, acte publié au Mémorial C n° 121 du 9 mai 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 novembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 366 du 14 décembre 1983, le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 789 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPPSALA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(078863.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

KARI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 98.393.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 196 du 17 février 2004.

Il résulte d'une lettre adressée à la société KARI HOLDING S.A. en date du 23 mai 2005 que Monsieur Jean Faber a démissionné de sa fonction d'administrateur et de président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 mai 2005 que Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jean Faber. Monsieur Claude Faber terminera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte de ce même procès-verbal que Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg a été nommé président du conseil d'administration.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour la société KARI HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078725.3/687/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.453.

Est nommé Président du conseil d'administration, avec effet au 24 juin 2005, en remplacement de Monsieur Hugues Desurmont, administrateur et Président démissionnaire:

- Monsieur Didier Plasse, demeurant 42, rue du Cheval Blanc, F-59700 Marcq en Baroeul.

Avec effet au 24 juin 2005, Monsieur Hugues Desurmont a également démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078794.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

UNICAPITAL INVESTMENTS III (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.360.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 29 avril 2005 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Bernard Sabrier (Président),
- Gérard Pfauwadel,
- Jerry Hilger,
- Pierre-Alain Wavre,
- Andrew Marchant,
- Christopher Sharples.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG Luxembourg pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour UNICAPITAL INVESTMENTS III (MANAGEMENT) LUXEMBOURG S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078899.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

HELLENIC FINANCE (N°3) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 76.882.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 19 juillet 2005

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil de surveillance suivants avec effet à partir du 20 juillet 2000:

- M. Edy Schmit;
- M. Vafa Moayed;
- M. Eric Van de Kerckhove.

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme membre du conseil de surveillance:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle le 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle le 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle le 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Les mandats des membres du conseil de surveillance prendront effet à partir du 20 juillet 2000 et ceci jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

L'assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprise:

- DELOITTE S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le mandat du Réviseur d'entreprise prendra effet à l'établissement des comptes au 31, décembre 2000.

Le mandat du Réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078743.3/536/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LUX-RIKONA FOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 100.260.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 598 du 10 juin 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 19 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 651 du 25 juin 2004 et en date du 23 décembre 2004, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-RIKONA FOOD LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(078873.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

JURYS DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 93.869.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mai 2003, acte publié au Mémorial C n° 749 du 16 juillet 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JURYS DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(078878.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LEATHER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 84.645.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 août 2005

- les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprises sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. Mamoun Askari, 48, Grosvenor Street, W1K 3HW, London, United Kingdom,
- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
- M. Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Réviseurs d'entreprises:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078811.3/631/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LEATHER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 84.645.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078814.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LEATHER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 84.645.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078817.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

SUPER PLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 24.863.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 août 2005 que:

- La cooptation de Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2007.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078956.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

68520

F1 NAPIER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.318.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F1 NAPIER S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83.318, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 21 janvier 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cent (2.100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 3^e mardi du mois d'octobre à 10 heures au 2^e mardi du mois de mai à 14 heures et pour la première fois en 2005.

2.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mardi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 3^e mardi du mois d'octobre à 10.00 heures au 2^e mardi du mois de mai à 14.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mardi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 mai 2005, vol. 431, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(078815.2/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

F1 NAPIER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(078816.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

QUASAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.606.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of the month of December.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of QUASAR HOLDING S.A., a société anonyme (hereafter the «Company») having its registered office in Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 100.606), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on 5th April 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 673 of 1st July 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, of 30th April 2004, published in the Mémorial C, number 706 of 8th July 2004.

The meeting was opened at 6.10 p.m. with Mr. Pierre Stemper, accountant, Reichlange, in the chair, who appointed as secretary Mr. Luca Lazzati, private employee, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Pascale Mariotti, private employee, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Having previously made a repayment in 2004 of the shareholder loans entered into by and between the Company and each of its shareholders on 8th April 2004 (the «Company Shareholder Loans») in contemplation of winding down the Company's business, to finally dissolve the Company and put it into final liquidation.

2. To appoint MONTBRUN REVISION, S.à r.l., with registered office, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, liquidator and determine his powers.

3. To ratify the repayment of 347,085,900 EUR made by the Company on 29 April 2004 to the shareholders of the Company (the «Distribution») as partial repayment of the Company Shareholder Loans as made with the intent of winding down the Company's business.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which is signed by the proxies of the represented shareholders and by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. As appears from the attendance list out of the 7,757 ordinary shares and 7,743 non voting preference shares in circulation, the totality of them is represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV. That the General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

Having previously made a repayment of the Company Shareholder Loans in 2004 in contemplation of winding down the Company's business, the meeting unanimously decides to resolve the final dissolution of the Company and to put it into final liquidation.

Second resolution

The meeting unanimously appoints as liquidator, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., with registered office, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the general meeting of the shareholders. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorization of the general meeting even in the case it is normally required by law. The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company. He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his powers to one or more proxies.

Third resolution

The meeting unanimously decides to ratify the Distribution as partial repayment of the Company Shareholder Loans, as made in the contemplation of winding down the Company's business.

The Distribution aggregates the Company's proceeds from two separate transactions. On April 2004, the Company received a distribution of 426,991,410.26 EUR from SEAT PAGINE GIALLE S.p.A. (SEAT) with respect to the SEAT shares held by the Company. In contemplation of winding down its business, on April 2004, the Company sold most of its shares of SEAT on the open market and received proceeds of 388,927,696.60 EUR from the sale.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de QUASAR HOLDING S.A., une société anonyme (ci-après la «Société») ayant son siège social à Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 100.606), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 673 du 1^{er} juillet 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 30 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 706 du 8 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte à 18.10 heures avec Monsieur Pierre Stemper, comptant, Reichlange, comme président qui a nommé comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Pascale Mariotti, employée privée, Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Ayant préalablement réalisé un remboursement en 2004 des prêts aux actionnaires conclus le 8 avril 2004 entre la Société et chacun de ses actionnaires (les «Prêts d'Actionnaires de la Société») en vue de la future cessation de l'activité de la Société, de dissoudre finalement la Société et de la mettre en liquidation finale;

2. De nommer MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, liquidateur et de déterminer ses pouvoirs;

3. De ratifier le remboursement de 347.085.900 EUR réalisé le 29 avril 2004 aux actionnaires de la Société (la «Distribution») à titre de remboursement partiel des Prêts d'Actionnaires de la Société, remboursement réalisé en vue de la future cessation de l'activité de la Société.

II. Les actionnaires représentés, les mandataires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, annexée au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que sur les 7.757 actions ordinaires et 7.743 actions privilégiées sans droit de vote en circulation, la totalité est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant préalablement réalisé un remboursement des Prêts d'Actionnaires de la Société en 2004, l'assemblée décide à l'unanimité la dissolution finale de la Société et de la mettre en liquidation finale.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme à l'unanimité comme liquidateur MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont conférés au liquidateur par l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'assemblée générale même dans le cas où elle est normalement requise par la loi. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tous ou partie de ses pouvoirs.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de ratifier la Distribution à titre de remboursement partiel des Prêts d'Actionnaires de la Société en vue de la future cessation de l'activité de la société.

La Distribution représente les revenus de la Société provenant de deux opérations séparées. En avril 2004, la Société a reçu une distribution de 426.991.410,26 EUR de SEAT PAGINE GIALLE S.p.A. (SEAT) relatif aux actions SEAT détenues par la Société. En vue de la future cessation de l'activité de la Société, la Société a vendu en avril 2004, la plupart de ses actions SEAT sur le marché libre et a reçu pour la vente un montant de 388.927.696,60 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Stemper, L. Lazzati, P. Mariotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 2005, vol. 430, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 février 2005.

H. Hellinckx.

(078820.3/242/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LUX-RIKONA FOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 100.260.

Extraits des décisions des associés datées du 30 juin 2005

Les personnes suivantes sont mandataires de la société pour une durée indéterminée:

Gérance:

Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963, à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Maître Charles Ossola, Avocat à la Cour, né le 22 novembre 1963, à Nancy (France), ayant son domicile professionnel à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Monsieur Tony Chiu, comptable, né le 18 septembre 1958, à Hong Kong, domicilié professionnellement à 7650 Birchmount Road Markham, Ontario, Canada L3R 6B9.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée par la signature conjointe des trois gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.»

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour LUX-RIKONA FOOD LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078867.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

CAMARGUEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.705.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI00750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(079177.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

CAMARGUEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.705.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(079174.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

CAMARGUEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.705.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI00746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(079179.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

MONDIAL SECURITIES SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.832.

Clôture de liquidation

In the year two thousand five, on the twenty sixth of July at 10h30.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MONDIAL SECURITIES SICAV, with registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 31.832, incorporated by a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on October 20, 1989 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 368 dated December 12, 1989. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated December 18, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 146 of February 5, 2004. The Company has been put into liquidation by a deed of the undersigned notary of February 14, 2005.

The extraordinary general meeting is opened at 10h30 and Mrs Gaëlle Zuccaro, employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs. Antoinette Farese, employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Christelle Vaudemont, employee, residing professionally in Luxembourg,

is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 47,501 shares in circulation, 1,388 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent by registered mail to all the shareholders on July 13, 2005.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- (i) Approve the liquidator's report;
- (ii) Approve the auditor's report;
- (iii) Discharge the liquidator;
- (iv) Close the liquidation of MONDIAL SECURITIES SICAV;
- (v) Determine the location where the books, accounts and documents of MONDIAL SECURITIES SICAV will be safekept for a period of five years;
- (vi) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to approve the liquidator's report.

Second resolution

The meeting decides to approve the auditor's report.

Third resolution

The meeting decides to discharge the liquidator.

Fourth resolution

The meeting decides to close the liquidation of MONDIAL SECURITIES SICAV.

Fifth resolution

The meeting decides that the books, accounts and documents of MONDIAL SECURITIES SICAV will be safekept for a period of five years in CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG.

Sixth resolution

The meeting decide that if repayment of Shares is not achieved, the related sums will be transferred to the Caisse de Consignation

Based on these facts, the notary has noted the dissolution of the company MONDIAL SECURITIES SICAV.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet à 10h30.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MONDIAL SECURITIES SICAV avec siège social à Luxembourg, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 31.832 et constituée suivant acte notarié de M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg à l'époque, le 20 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 368 daté du 12 décembre 1989. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 5 février 2004. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 février 2005.

L'assemblée est ouverte à 10h30 et Madame Gaëlle Zuccaro, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'assemblée.

Madame Antoinette Farese, employée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutatrice.

Le Président et la scrutatrice s'entendent pour que Mademoiselle Christelle Vaudemont, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que le seul actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par lui est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 47.501 actions en circulation, 1.388 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notices, comprenant l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- (i) Approuver le rapport du liquidateur;
- (ii) Approuver le rapport de l'auditeur;
- (iii) Donner décharge au liquidateur;
- (iv) Clôturer la liquidation;
- (v) Désigner l'endroit où les livres et les documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans;
- (vi) Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport de l'auditeur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres et les documents de MONDIAL SECURITIES SICAV seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans auprès de CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que si le remboursement des actions n'est pas achevé, les sommes restantes seront transférées auprès de la Caisse de Consignation.

Sur la base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société MONDIAL SECURITIES SICAV.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Zuccaro, A. Farese, C. Vaudemont, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} août 2005, vol. 432, fol. 66, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2005.

H. Hellinckx.

(078944.3/242/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

BORG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.754.

Constituée suivant acte reçu par M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 166 du 13 mars 1999, modifiée le 15 avril 1999, le 23 avril 1999 et le 25 mai 1999 par trois actes reçus par le même notaire, tous publiés au Mémorial C n° 762 du 14 octobre 1999, modifiée le 14 décembre 2000 par trois actes reçus par le même notaire, publiés au Mémorial C 657 du 21 août 2001, modifiée le 25 avril 2001 par-devant le même notaire, acte publié au Mémorial C n° 1050 du 22 novembre 2001, modifiée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juin 2003, acte publié au Mémorial C 780 du 24 juillet 2003, le 25 juin 2003, acte publié au Mémorial C n° 803 du 31 juillet 2003, modifiée par-devant le même notaire le 22 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 863 du 22 août 2003 et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 septembre 2003, acte publié au Mémorial C 392 du 10 avril 2004.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORG LUXEMBOURG S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(078876.3/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

ASSAINISSEMENT URBAIN JEAN-PIERRE FEIDERT ET COMPAGNIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 69-71, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 7.323.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 juin 2005 à 15h00

Décisions

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire les Administrateurs dans leur mandats jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2005.
- de reconduire le Réviseur BIGONVILLE & DELHOVE, B-1180 Bruxelles dans son mandat jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2005, et ce aux mêmes conditions financières que l'année précédente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078951.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

BROTHERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 28.175.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 22 juillet 2005 que:

- La cooptation de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2006.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078959.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A., Société Anonyme.**Share capital: EUR 31,000.-.**

Registered office: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 110.324.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) LANDSBANKI ÍSLANDS HF, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Iceland, having its registered office at Austurstraeti 11, Reykjavik, Iceland, represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2) LANDSBANKI EIGNARHALDSFÉLAG EHF, a company incorporated and existing under the laws of Iceland, having its registered office at Austurstraeti 11, Reykjavik, Iceland, represented by Mr Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. Share capital

5.1. The Company has a subscribed share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) consisting of 100 (one hundred) shares in bearer form with a par value of EUR 310.- (three hundred and ten Euro) each, fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in bearer form (actions au porteur).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of May of each year at 10:00 a.m. and the first time in the year 2006. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the Articles, to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated. If the person to whom daily management powers are delegated is a director, such delegation shall be subject to the prior consent of the general meeting of shareholders.

Art. 16. Conflict of interests

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory/External auditor

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 18. Accounting year

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year, with the exception of the first accounting year of the Company which shall begin on the date of the incorporation of the Company and terminate on December 31, 2005.

Art. 19. Allocation of profits

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Subscription - Payment

The shares of the Company have been subscribed for as follows:

(1) LANDSBANKI ÍSLANDS HF, prenamed	99 shares
(2) LANDSBANKI EIGNARHALDSFÉLAG EHF, prenamed.	1 share
Total	100 shares

The amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company:

- Mr Sigurjon Th. Arnason, administrator, born in Reykjavik, on 24th July 1966, residing at Bjarnarstigur 4, 101 Reykjavik, Iceland;

- Mr Halldor Kristjansson, administrator, born in Reykjavik, Iceland, on 13th January 1955, residing at Krokamyri 6, 210 Gardabaer, Reykjavik, Iceland;

- Mr Arsaell Hafsteinsson, administrator, born in Reykjavik, Iceland, on 14th January 1958, residing at Fjardarseli 5, 109 Reykjavik, Iceland;

- Mr Gunnar Thoroddsen, administrator, born in Reykjavik, Iceland, on 30th October 1969, residing at AmFraescepull, L-7270 Helmsange Luxembourg; and

- Mr Marino Freyr Sigurjonsson, administrator, born in Reykjavik, Iceland, on 20th December 1972, residing at 2, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

2. PricewaterhouseCoopers, with address at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LANDSBANKI ÍSLANDS HF, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit islandais, ayant son siège social à Austurstraeti 11, Reykjavik, Island,

ici dûment représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé; et

2) LANDSBANKI EIGNARHALDSFÉLAG EHF, une société constituée et existant sous le droit islandais, ayant son siège social à Austurstraeti 11, Reykjavik, Island,

ici dûment représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Lesdites procurations après signature ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires au porteur d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront au porteur.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures du matin et se tiendra pour la première fois en l'année 2006. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévu dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à être produit en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société, ou par les signatures conjointes ou unique de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne à qui la gestion journalière a été déléguée. Si la personne à laquelle la gestion journalière a été conférée est un administrateur, cette délégation sera assujettie au consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Conflit d'intérêts

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison

de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux Comptes

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) LANDSBANKI ÍSLANDS HF	99 actions
(2) LANDSBANKI EIGNARHALDSFÉLAG EHF.	1 action
Total	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Résolutions des actionnaires

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la Société pour un terme qui viendra à échéance à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société:

- Mr Sigurjon Th. Arnason, administrateur de société, né à Reykjavik, Islande, le 24 juillet 1966, résidant à Bjarnarstigur 4, 101 Reykjavik, Islande;

- Mr Halldor Kristjansson, administrateur de société, né à Reykjavik, Islande, le 13 Janvier 1955, résidant à Krokamyri 6, 210 Gardabaer, Reykjavik, Islande;

- Mr Arsaell Hafsteinsson, administrateur de société, né à Reykjavik, Islande, le 14 Janvier 1958, résidant à Fjardarseli 5, 109 Reykjavik, Islande;

- Mr Gunnar Thoroddsen, administrateur de société, né à Reykjavik, Islande, le 30 octobre 1969, résidant à AmFraescepull, L-7270 Helmsange, Luxembourg; et

- Mr Marino Freyr Sigurjonsson, administrateur de société, né à Reykjavik, Islande, le 20 décembre 1972, résidant au 2, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

2. PricewaterhouseCoopers, avec adresse au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour un terme qui viendra à échéance à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société

3. Le siège social de la société est fixé au 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 149S, fol. 70, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(079712.3/211/521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

FILMOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 63.875.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079190.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

FILMOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 63.875.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079193.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

FILMOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 63.875.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079197.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

CC MAKE UP AND MORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 110.279.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Madame Céline Cokelaere, employée privée, épouse de Monsieur Fernand Hornung, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare, agissant en son nom personnel.
- 2) Monsieur Fernand Hornung, gestionnaire de sociétés, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: CC MAKE UP AND MORE, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce en gros et en détail et la distribution de produits cosmétiques et dérivés.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Madame Céline Cokelaere, la comparante sub 1)	99 parts
2.- Par Monsieur Fernand Hornung, le comparant sub 2)	1 part
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les

acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille cinq.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Fernand Hornung, gestionnaire de sociétés, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare, prénommé, en tant que gérant technique.

2) Madame Céline Cokelaere, épouse de Monsieur Fernand Hornung, employée privée, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare, en tant que gérante administrative.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

La société est à considérer comme une société familiale, les comparants étant époux et épouse.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cokelaere, F. Hornung, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 août 2005, vol. 910, fol. 41, case 2. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2005.

B. Moutrier.

(078935.3/272/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

MARSANGO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 92.239.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 22 juillet 2005 que:

- La cooptation de Maître Marianne Goebel aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078953.3/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

MMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 29.898.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 26 août 2005 que:

- La cooptation de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2007.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078961.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 82.624.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company ANGORA S.A., with registered office at CH-1701 Fribourg, Grand'Places I, (Switzerland), here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of the limited liability company DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section

B number 82.624), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 11th of June 2001, published in the Mémorial C number 1217 of the 22nd of December 2001, and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party states that by a transfer of sharequotas under private seal on the 15th of October 2003, duly accepted by the limited liability company DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, in accordance with article 1690 of the Civil Code, the public limited company DOMUS FLAVIA INVESTMENTS LTD, with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, has transferred its 125 sharequotas to the said public limited company ANGORA S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article six (6) of the Articles of Association is amended as follows:

«**Art. 6. (first paragraph).** The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) sharequotas of EUR 100.- (one hundred Euro) each, which have been all subscribed by the public limited company ANGORA S.A., recorded in the Trade Register of the Canton of Fribourg under the number CH-217-1130655-6, with its registered office at CH-1701 Fribourg, Grand'Places I.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred thirty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme ANGORA S.A., avec siège social à CH-1701 Fribourg, Grand'Places I, (Suisse), ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.624), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1217 du 22 décembre 2001, et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales du 15 octobre 2003, dûment acceptée par la société à responsabilité limitée DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., prédésignée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, la société anonyme DOMUS FLAVIA INVESTMENTS LTD, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, a cédé ses 125 parts sociales à la prédite ANGORA S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100.- (cent euros) chacune, qui ont été souscrites par la société anonyme ANGORA S.A., inscrite au Registre du Commerce du Canton de Fribourg, sous le numéro CH-217-1130655-6, avec siège social à CH-1701 Fribourg, Grand'Places I.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2005, vol. 532, fol. 51, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2005.

J. Seckler.

(078857.3/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

ATF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 102.914.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 26 août 2005 que:

- La cooptation de Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2010.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078967.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

PADOUHANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 79.765.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 août 2005 que:

- la cooptation décidée par le Conseil d'administration le 7 janvier 2005 de Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg, comme nouveau membre, en remplacement de Maître Philippe Morales, administrateur démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079084.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LOUIS XIX S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4278 Esch-sur-Alzette, 19, rue Louis Petit.

R. C. Luxembourg E 1.576.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Marie Goy, indépendant, né le 11 août 1962 (214) à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3418 Dudelange, 1, rue Bel'Air.

2.- Monsieur Patrick Wehr, indépendant, né le 19 mai 1963 (236) à Dudelange, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Faubourg.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: LOUIS XIX S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Chapitre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Jean Marie Goy	50 parts
2.- Monsieur Patrick Wehr	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Chapitre III.- Droits et obligations des associés

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des résultats à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 7. Dans les rapports respectifs, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 8. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du code civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Chapitre IV.- Gestion

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 10. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet social.

Les gérants peuvent acheter tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques et ne peuvent vendre les immeubles qu'avec l'accord des deux tiers des associés.

Ils administrent les biens de la société et ils représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 11. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Chapitre V.- Exercice social

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Les délibérations sont prises à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit l'importance.

Elle peut notamment décider:

- l'augmentation et la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme;
- l'extension ou la restriction de l'objet social;
- la nomination de gérants;
- l'acquisition et la vente d'immeubles.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Chapitre VII.- Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui, incombent à la société pour sa constitution, sont estimés à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société est une société ***

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée, Messieurs Jean-Marie Goy et Patrick Wehr, préqualifiés.
2. La société est valablement engagée par la signature d'un seul gérant, sous réserve de devoir rendre des comptes à la société et aux associés, le tout conformément aux limites fixées par la loi et les présents statuts.
Les gérants déclarent qu'il ne prendront jamais seul une décision d'un montant supérieur dépassant le montant de 2.500,- EUR.
3. Le siège social de la société est fixé au 19, rue Louis Petit à L-4278 Esch-sur-Alzette.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire qui déclare certifier l'état civil des comparants.

Signé: J.-M. Goy, P. Wehr, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2005, vol. 910, fol. 31, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2005.

A. Biel.

(078992.3/203/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

MPF TWO LIMITED, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.124.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, with professional address in 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, (the «Proxy»),

acting as a special proxy of ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, under the number B 34.405, incorporated by notarial deed of 31st July, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4th October, 1990, number 360 (the «Principal»);

by virtue of a proxy given on 12th April 2005 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with these minutes.

The Proxy declared and requested the notary to act the following:

I. MPF TWO LIMITED (the «Company»), established and having its registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, under number B 69.124, was incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on 29th March, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30th April, 1999, number 306.

II. The Principal is the owner of all outstanding registered shares with no par value representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that it has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company and assumes the function of liquidator of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that it will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution.

VI. The Principal gives discharge to all directors in respect of their mandate up to this date.

VII. All the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle au 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, (le «Mandataire»);

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.405, constituée par acte notarié du 31 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 octobre 1990, sous le numéro 360 (le «Mandant»);

en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2005, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. MPF TWO LIMITED (la «Société»), établie et ayant son siège social au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.124, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 avril 1999, numéro 306.

II. Le Mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives sans mention de valeur nominale en circulation, représentant l'entière du capital en émission de la Société.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la Société.

IV. Le Mandant en tant qu'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur.

V. Le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des dettes (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI. Décharge est accordée par le Mandant aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en version anglaise suivie d'une version française, et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2005, vol. 431, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2004.

H. Hellinckx.

(079021.3/242/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

INNOVANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 78.115.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 7 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n^o. 213 du 21 mars 2001.

Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 2005

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société INNOVANTIS S.A., tenue au siège social en date du 10 août 2005, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes pour les comptes annuels de l'année 2004:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jacques Chopin, demeurant à 51, rue Hurkes, L-7591 Beringen/Mersch,

- Monsieur Frank Maitry, demeurant à 1, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

- Monsieur Stefan Lichter, demeurant à Lichterhof, D-54668 Ferschweiler (Allemagne).

2. Nomination en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

FIDUCIAIRE FIBETRUST, avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOVANTIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079090.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.
